



« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu »

Bertolt Brecht

« Optimisation du réseau » et « MSAP » !

Voilà les maîtres mots de notre Directeur lors du CTL qui s'est déroulé jeudi dernier ! A l'ordre du jour de ce CTL figurait la fermeture de la Trésorerie de Sorgues.

Les agents sont venus exposer les motifs pour lesquels cette trésorerie qui reçoit 10 000 usagers par an ne doit pas fermer et lecture est faite de la motion qu'ils ont signé. Ils se sont exprimés sur leur travail au quotidien, sur le service rendu au public chaque jour, sur la nécessité de garder ce service public de proximité.



D'autres lectures sont faites par les OS au Directeur :

- motion de soutien du maire de Vedène qui soumettra au vote du prochain conseil municipal une motion contre cette fermeture et qui sera adoptée à l'unanimité
- délibération de la mairie de Sorgues contre cette fermeture
- demande d'ajournement de cette « fusion de trésorerie » d'un député

Une pétition version papier signée par plus de 2500 usagers, sa version sur change.org (toujours ouverte) signée par 387 internautes est remise aussi à notre Directeur.

Tous ces documents devront être annexés au Procès Verbal de cette instance qui sera transmis à la DG.

Seul contre tous, notre Directeur ne jure que par l'optimisation du réseau et les Maisons de Services aux Publics. Que fait-il de l'humain ? Des difficultés des usagers ?

Le Maire de Sorgues prévoit la création d'une MSAP et notre Directeur en aura vu là l'aubaine de fermer la Trésorerie.

Après 2 heures d'arguments contre cette fermeture, le Directeur a indiqué « *qu'il ne fermerait pas la trésorerie si elle n'était pas accueillie dans la MSAP dans de bonnes conditions* ». Nous sommes maintenant dans l'attente de l'issue de la réunion qui doit avoir lieu entre le Maire de Sorgues et notre DDFIP. Mais pour le Maire, il n'est pas question de fermer la trésorerie en l'accueillant dans la MSAP. Il signera ce partenariat.....ou pas !

Pour mémoire, fermer Sorgues, c'est transférer :

- le recouvrement de l'impôt vers le SIP d'Avignon au 01/09/2019
- et le SPL vers la trésorerie de Montoux
- le recouvrement de l'impôt de Montoux vers le SIP de Carpentras au 01/01/2019

Le vote des Organisations Syndicales a été CONTRE unanimement.
Deuxième convocation vendredi 6 juillet

Directement déclinée de l'article 100 de la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'Instruction du 20 février 2017 précise les conditions de participation de la DGFIP à l'activité des Maisons de services aux publics (MSAP).

Cette instruction, venant après celle du 7 octobre 2015 sur le même sujet, peaufine le sujet en faisant la promotion des MSAP postales... et payantes !

LA LOI NOTRE ÉLOIGNE TOUJOURS PLUS LE SERVICE PUBLIC DE L'USAGER

À ce stade, **F.O.-DGFIP** vous rappelle son opposition ferme et résolue à cette loi NOTRe qui éloigne toujours plus le service public de l'utilisateur en créant des nouvelles intercommunalités d'au moins 15 000 habitants, accroissant ainsi le phénomène de désertification en milieu rural.

Il s'agit bien d'externalisations rampantes dans des structures reposant sur un « principe de mutualisation des services » et ou peuvent être hébergées aussi des « services privés » (cf. page 3 de la circulaire n°5745/SG du 15 octobre 2014 du Premier Ministre).

Pour **F.O.-DGFIP**, les missions de la DGFIP doivent se réaliser au plus près des contribuables et des administrés dans des postes et services de la DGFIP et non pas dans des structures déconnectées « fourre-tout ».

Fermetures, fusions, restructuration....suite !

Après la super structure hospitalière nord, le projet de regroupement de la mission hospitalière sud est soumise au vote de ce CTL.

Ce que l'on sait : regrouper à la cité administrative la mission hospitalière des Trésoreries d'Apt, de Cavaillon, du CHS de Montfavet avec la Trésorerie hospitalière d'Avignon au 1^{er} septembre 2019.

Ce que l'on ne sait pas :

où ? Dans le bâtiment 3 mais RdC ou 1^{er} étage ? : ?????

Nombre d'emplois transférés ? : A voir avec le Saferfip...transfert du cadre A ou affecter un A+ ?
....discussion à venir

Tenue de la caisse : ???

Ce projet étant loin d'être au point, **FO** DGFIP a voté contre ce projet.



Autre projet de fusion :

Comme il n'était pas pertinent d'adosser les CDIF aux SIP comme cela a été fait dans d'autres départements (on a échappé belle !), fusionner les CDIF est passé dans l'ère du temps.

Le CDIF d'Avignon va donc fusionner avec celui d'Orange au 1^{er} septembre 2019 et devenir un SDIF, Service départemental des impôts fonciers à Avignon avec maintien d'une « antenne » sur Orange...Mais pour combien de temps ?

Par rapport à l'implantation des CDIF dans le Vaucluse et des réformes annoncées (révision des VL des locaux d'habitation, suppression de la TH des résidences principales...) le schéma retenu est de 3 blocs (1 locaux H, 1 locaux pro et 1 transverse).

Un groupe de travail composé d'agents des 2 CDIF a été mis en place et s'est réuni 4 fois, leurs travaux ayant porté sur l'inventaire des tâches et de la répartition sur les deux résidences.

FO DGFIP 84 a voté contre cette nouvelle fusion de service

Le bilan 2017 de la formation professionnelle nous est présenté.

Dans le Vaucluse, le vivier de formateurs est de 126 agents.

78,10 % des agents ont suivi une formation en 2017 (80,16 % en 2016)

Formation continue :

347 journées de stage (360 en 2016) pour les métiers de la gestion publique

1791,8 journées de stage (1225 en 2016) pour les métiers de la gestion fiscale

792 journées de stage (831 en 2016) concernant les formations transverses

e-formation :

Le nombre de sessions et d'agents inscrits a fortement progressé en 2017 : 196 sessions concernant 58 e_ formations contre 99 sessions (40 e-formations) en 2016

et 946 agents inscrits contre 561 en 2016.

Comme en 2016, 18 agents ont demandé à bénéficier d'une plage horaire pour réaliser leur e-formation.

Les stagiaires insistent toujours sur la difficulté de dérouler une e-formation sur site sans être interrompu (téléphone, mels, demandes du service)

Pour **FO** DGFIP, la e-formation ne doit pas remplacer la formation présenteielle.

Préparation, concours et examens professionnels :

58 inscrits pour les préparations contre 60 en 2016

20 admissions aux concours sur 135 inscrits (15%), contre 11 admis sur 171 inscrits (6,43% en 2016)

Bon à savoir : à compter de 2019, seront organisés le même jour le concours interne et le concours externe des concours suivants : inspecteur généraliste, inspecteur analyste et PSE, technicien géomètre et contrôleur.

Le droit individuel à la formation (DIF) et le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF a remplacé le DIF à compter du 1^{er} janvier 2017.

11 demandes (dont 1 refus) en 2017 (18 en 2016 – pas de refus)

les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2016 sont considérés comme des droits CPF. Chacun peut les visualiser sur le site « moncompteactivite.gouv.fr » depuis juin 2018.

Vote **FO** DGFIP84 : POUR le bilan 2017 de la formation professionnelle.



Y'A PAS COMME UN PROBLÈME ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER



NOS DIFFÉRENCES ≠
FONT LA DIFFÉRENCE

Le Congrès **F.O.-DGFIP** revendique :

- une formation renforcée et préalable des formateurs aux matières enseignées ainsi qu'à la pédagogie active pour adultes,
- l'attribution aux formateurs occasionnels de véritables décharges de service et des moyens matériels, techniques et pédagogiques nécessaires à la bonne préparation de leurs interventions,
- la compensation intégrale dans les services des temps de formation tant pour les stagiaires que pour les formateurs.

Pour conduire et mener à bien cette politique ambitieuse de formation professionnelle, le Congrès exige de la DGFIP :

- l'adaptation de la politique de formation aux besoins des personnels,
- la juste reconnaissance des praticiens/formateurs et la revalorisation du barème de rémunération accessoire,
- la prise en compte intégrale dans le temps de travail des déplacements liés à la formation,
- la mise en œuvre systématique de la procédure d'avance,
- le remboursement intégral des frais engagés.

BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUVELLEMENT D'ADHESION **Année 2018**

Nom :

Prénom :

adhère ou renouvelle mon adhésion au syndicat National FO-DGFIP pour 2018.

Grade :

Numéro DGFIP (Agora) :

Echelon au 1er janvier 2018 :

Indice :

Affectation :

Numéro de téléphone portable :

A envoyer à Catherine LOCRET à l'adresse ci-dessous

Syndicat Force Ouvrière DGFIP
Section du Vaucluse
SIP Carpentras 219 Avenue du Comtat Venaissin
BP 270
84208 Carpentras cedex
Tél. : 06-68-62-20-30
Mèl : fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/084>

